

Compte rendu de la réunion du conseil municipal

Du 2 juin 2020

Sous la présidence de M. le Maire Éric VETU

Présents : Mme Evelyne VALENTIN, Mme Marylène OUDIN, Mme Annie VETU, Mme Charlène GAILLET, M. Philippe SCIEUR, M. Jonathan ROSSIGNOL, M. Valentin PIVIDORI, M. Maxime LEBLANC, M. Johann GALICHER, M. Grégory GALICHER.

Secrétaire de séance : Mme Marylène OUDIN.

Convocation du 28/05/2020

1) Approbation du compte rendu de la réunion du 26 mai 2020 à l'unanimité.

2) Délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal décident de déléguer à M. le Maire les attributions ci-après :

1° arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales.

2° fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur le domaine public. Le cas échéant, la variation de ces tarifs est limitée à 500 € ou ces tarifs devront faire l'objet de modulations pour l'utilisation des procédures dématérialisées.

3° procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget dans la limite de 300 000 € et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts suivantes renégociations de réaménagements de la dette, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change.

4° prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 25 000 €.

5° décider de la conclusion et de la révision du louage de choses d'une durée de douze ans maximums.

6° passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

7° créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

8° prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

9° accepter les dons et legs non grevés de conditions ni de charges.

10° décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

11° fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts .

12° fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (service local des domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs

demandes.

14° fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

15° exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme dans la limite de 150 000 € que la commune en soit titulaire ou délégataire.

16° intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant toutes les juridictions, y compris pour les dépôts de plainte, avec constitution de partie civile, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €. Le maire est autorisé à choisir un avocat.

17° régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 €.

18° donner l'avis de la commune préalablement à la réalisation d'acquisitions foncières ou immobilières en vue de la constitution de réserves foncières ou de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement.

19° signer la convention précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux instituée préalablement par la commune.

22° exercer ou déléguer, au nom de la commune le droit de priorité pour les cessions des biens de l'État dans la limite de 5 000€

23° prendre les décisions relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire.

24° autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

26° demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions dans la limite 80%

29° ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique pour les projets qui font l'objet d'une évaluation environnementale et qui sont exemptés d'enquête publique.

M. le Maire est autorisé à subdéléguer à ses adjoints mais un passage en Conseil Municipal sera obligatoire.

3) Commissions communales (voir tableau annexé au compte rendu)

Commissions municipales. Désignation des membres

Le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art L 2121-22 du CGCT).

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art L 2121-22 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentants (même article).

Commission communale des impôts directs (CCID)

M. le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Le Conseil Municipal décide la création de 9 commissions communales : (voir tableau annexé au compte rendu)

Commission d'appel d'offre (obligatoire), Commission de contrôle des listes électorales (obligatoire), Commission « Finances, budget, organisation générale, informatique et communication », Commission développement économique et gestion du patrimoine, Commission « Environnement, urbanisme et cadre de vie », Commission « Culture, sports, loisirs, éducation et affaires sociales », Commission « Travaux et marchés », Commission « Sécurité, PCS, PAVE, ORSEC », Comité consultatif pompiers (obligatoire).

Il a également été désigné des correspondants : Défense, sécurité routière, ACOMO (agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité), CNAS (comité national d'action social), et aussi 2 référents canicule.

M. le Maire est conseiller intercommunautaire titulaire et le 1^{er} adjoint est conseiller intercommunautaire suppléant.

4) Indemnités de fonction de M. le Maire et de ses Adjoints : Le montant maximum de ces indemnités a été voté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

5) Délégués du SIEM (Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne) : Le vote à bulletin secret a eu lieu. M. le Maire et le 2^{ème} adjoint ont été élus à l'unanimité.

6) EDF contrat : Ce contrat concerne la salle des fêtes, il annule et remplace celui de janvier 2020 et a été signé au cours du mois de mai 2020. Voté à l'unanimité.

Il y aura une réunion commission de finances : Mardi 10 juin 2020 à 18h30.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Mardi 10 juin 2020 à 20h30.

La séance est levée à : 23h20

Secrétaire de séance
Marylène OUDIN



Le Maire
Éric VETU



COMMISSIONS	M. Eric VETU	Mme Evelynne VALENTIN	M. Philippe SCIEUR	Mme Marylène OUDIN	M. Jonathan ROSSIGNOL	Mme Charline GAILLET	M. Johann GALCHER	Mme Annie VETU	M. Valentin PIVIDORI	M. Grégory GALCHER	M. Maxime LEBLANC
Commission d'appel d'offres (M+3)	X				X	X		X			
Commission de contrôle des listes électorales (C + 1 D/ADM + 1 D/TGI)				X							
Commission communale des impôts directs (M ou délégué + 6 titulaires et 6 suppléants)	X										
Commission "Finances, budget, organisation générale, informatique et communication"	X	X		X	X	X		X			
Commission "Développement économique et gestion du patrimoine"	X	X	X			X	X			X	X
Commission "Environnement, Urbanisme et cadre de vie"	X		X	X			X		X	X	
Commission "Culture, sports, loisirs, éducation et affaires sociales"	X	X		X		X		X	X	X	X
Commission "Travaux et marchés"	X		X		X		X		X		X
Commission "sécurité" PCS / ORSEC / PAVE	X	X		X	X		X		X		X
Comité consultatif CPI UOS SP 3	T1	T3	S3	T2	S1				S2		

conseiller intercommunautaire	T1	S1									
Délégués SIEM	T1		S2								
Correspondant Défense	Annie VETU										
Référents canicule	Annie VETU		Grégory GALCHET								
Correspondant ACMO		Maxime LEBLANC									
Correspondant ACFI											

Correspondant sécurité routière	Evelynne VALENTIN	VALENTIN PIVIDORI
Correspondant CNAS	Pour les employés Nathalie JEAN	Pour les employeurs Eric VETU